



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 22 octobre 2020

n° 122-20 C

**Objet :** RS - Approbation d'une subvention au SOC Natation

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 57

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar Lionel Mithieux - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Dany Jacquemoud-Collet
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	Max Joly
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Pierre Duperier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jimmy Bâabâa à Pierre Brun - de Jean-François Beccu à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Aloïs Chassot - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaetan Pauchet à Michel Camoz - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Cyndie Picot à Farid Rezzak - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 7

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Luc Meunier - Damien Regairaz - Bruno Stellian - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 22 octobre 2020

délibération n° 122-20 C

objet **RS - Approbation d'une subvention au SOC Natation**

---

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que le SOC Natation est le principal utilisateur associatif des piscines de l'agglomération et que la phase de transition actuelle contraint fortement le club et menace son équilibre financier.

Le calendrier du plan piscines prévoyait pour l'agglomération l'exploitation de deux piscines ouvertes à l'année dès l'automne 2019.

La piscine aqualudique du Stade a finalement ouvert en février 2020, dans un format différent et complémentaire à celui de Buisson Rond, notamment avec une surface aquatique de détente et de loisirs plus importante, mais une surface aquatique sportive intérieure moins importante (525 m<sup>2</sup> contre 750 m<sup>2</sup>). Cette situation a nécessité des ajustements de planning pour tous les publics et se traduit notamment par une diminution du volume de lignes d'eau accordé aux clubs et notamment au SOC Natation.

En parallèle, en décembre 2018, la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond a été intégrée opportunément au plan piscines. Si la date d'ouverture de la piscine de Buisson Rond nécessite encore quelques ajustements en fonction du planning de travaux et du temps nécessaire et préalable à sa mise en exploitation, les données actuelles concluent à une saison sportive 2020/2021 hors des murs de Buisson Rond.

Cette phase de transition plus longue fragilise le club par une perte de licenciés au regard des créneaux dont il dispose et par l'annulation de l'organisation du meeting annuel de natation.

C'est pourquoi Grand Chambéry a procédé au versement d'une avance de subvention de 25 000 € par délibération du Conseil communautaire du 14 novembre 2019. Cette avance, remboursable à partir de 2021, visait à :

- compenser une partie des pertes de recettes liées à la diminution du nombre de licenciés (de 780 à 620), soit un manque à gagner de 30 000 €,
- compenser l'annulation du meeting de natation en bassin de 50m pour la saison 2019/2020, soit un manque à gagner de 10 000 €.

Ainsi, pour la saison 2019/2020, l'agglomération a versé une avance de subvention au club, lui permettant d'absorber une partie de sa perte d'exploitation, le club ayant amorti le reste.

Pour la saison 2020/2021, le SOC Natation ne pourra pas non plus disposer de la piscine de Buisson Rond, entraînant :

- à nouveau la perte d'exploitation du meeting de natation, soit 10 000 €,
- la location de lignes d'eau à la piscine d'Aix-les-Bains, à hauteur de 7 000 € pour l'année, afin qu'une partie des licenciés (notamment les élèves des classes à horaires aménagés de collège) puissent continuer à s'entraîner, sans grever de manière trop importante les créneaux dédiés au public et aux scolaires de primaire de la piscine aqualudique du Stade, du fait de la surface aquatique sportive réduite par rapport à la piscine de Buisson Rond.

Afin d'aider le club dans cette période difficile et transitoire, il est proposé de lui verser une subvention de 17 000 € pour compenser une partie des charges supplémentaires et des pertes de recettes auxquelles il doit faire face pour la saison 2020/2021.

**Vu** le dispositif « Sport et Rayonnement »,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve le versement d'une subvention de 17 000 € au SOC Natation.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 122-20 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une subvention au SOC Natation

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 3 -  
Aux clubs sportifs professionnels

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24276H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24276H1

Date de transmission en Préfecture : 29 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 29 octobre 2020

Période d'affichage : du au